



# Le bulletin de la DNRFP

## n°3 Avril 2018

### Après la tenue d'uniforme à bande rouge, l'END La Rochelle invente la tenue d'uniforme CIVILE !

Stupeur parmi les permanents comme pour les représentants du personnel tenus à l'écart de cette décision hautement réfléchie de nos élites locales, les 248 agents de constatation principaux SURV ont reçu l'ordre de revêtir une tenue d'uniforme civile !

Il leur a été demandé de s'habiller en pantalon noir, chaussures noires, chemise blanche et pull noir ou bleu foncé.

Plutôt que de dénoncer le dysfonctionnement d'une DG incapable d'anticiper et financer les commandes de stocks, les passations de marchés publics (titulaire 2018 du marché habillement : Balzan), on fait lamentablement peser sur des jeunes stagiaires désargentés des dépenses allant jusqu'à 300 euros en comptant 2 pantalons, 1 paire de chaussure, 3 chemises et 1 ou 2 pulls. Oublier le fait qu'ils sont en majorité externes, étudiants avec peu ou aucune ressource financière est parfaitement inadmissible !

Les organisations syndicales ont voté les deux règlements intérieurs des écoles de la DNRFP. Celui de la Rochelle précise uniquement l'obligation pour tous les stagiaires et permanents d'être **en tenue correcte**. Nous avons fait disparaître toute précision quant aux pantacourts, shorts, Tongues et autres allègements vestimentaires... Certaines tentatives avortées de faire porter des « tenues bourgeoises » aux permanents sont également rentrées au placard des idées fumeuses.

Essayons de comprendre ce qui a pu motiver une telle décision, puisque le mépris avéré de notre hiérarchie est de mise depuis quelques années (Cf gestion du conflit des Contrôleurs de la 2<sup>ème</sup> session) ?

Nos stagiaires ont-ils l'habitude d'être en tenue civile incorrecte ? Depuis le temps que nous côtoyons des AG-CO et des SU, hormis certains

agents en uniforme à bande rouge, parfois débraillés, sans couvre-chef etc... nous n'avons rien à leur reprocher. Puisqu'il s'agit d'agents de la branche SU, régis par un BOD sur le port de l'uniforme, y est-il spécifiquement prévu la tenue qu'ils doivent porter lorsqu'ils effectuent des services en civil ? **NON**.

La tenue « bourgeoise » costume cravate est certes l'apanage de nos cadres supérieurs, mais fort heureusement, les services de terrain, qu'ils soient douaniers ou policiers, se feraient repérer de loin dans certains quartiers difficiles s'ils n'étaient pas vêtus de vestes et autres habits de la vie civile.

Chaque fois que des stagiaires ont été invités à porter un uniforme en l'attente d'harmonisation, les effets étaient toujours fournis par l'administration !

Il est temps que la DNRFP reconnaisse ses torts et indemnise nos stagiaires. Elle se trouverait grandie en réparant ses erreurs.

On se demande bien qui a pu choisir des couleurs de vêtements aussi tristes et déprimantes ... mais là n'est pas le sujet.

Francis Anaya

